



**Aix en Provence**

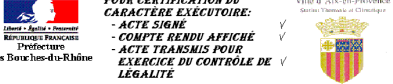
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.409**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-28583- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RÉALISATION D'ÉQUIPEMENT : MAISON DES ARTS MARTIAUX - DEMANDE DE  
FONDS DE CONCOURS INCITATIF**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



13.04

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Sports

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

OM/8852

-----

**RAPPORTEUR** : M. Francis TAULAN  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Nomenclature** : 7.8 Fonds de concours

**Politique Publique** : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE  
AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : RÉALISATION D'ÉQUIPEMENT : MAISON DES ARTS MARTIAUX - DEMANDE DE  
FONDS DE CONCOURS INCITATIF  
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix de réalisation de nouveaux équipements sportifs communaux mis en place par délibérations du Conseil Communautaire n° 2010\_A091 du 24 juin 2010 et n° 2010\_A208 du 10 décembre 2010, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours incitatif d'investissement.

Par délibération n° 2011-0093 en date du 31 janvier 2011, la création d'une maison des arts martiaux et de l'escrime a été approuvée pour une surface utile de 1 793 m<sup>2</sup> moyennant un coût de 4 400 000 € TTC. Le projet, situé au Val de l'Arc, comprend un espace dojo en rez de chaussée et un espace escrime à l'étage, ainsi que des locaux communs, accueil, salle de musculation, salle multi activités. Cet équipement permettra l'accueil des clubs d'arts martiaux, de sports de combat et d'escrime de la Ville d'Aix.

Par délibération n°2012.1093 du 8 octobre 2012, Madame le Maire est autorisée à signer le marché de maîtrise d'oeuvre faisant suite à un concours restreint avec le groupement GULIZZI / LAMOUREUX-RICCIOTTI / SEBA / PLB ENERGIE / ARTEC 64, représenté par son mandataire, l'architecte Christophe GULIZZI.

Enfin, par délibération N° 2013-203 en date du 29 avril 2013, le projet, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre et le lancement de la consultation pour les travaux ont été approuvés.

Ne pouvant supporter seule cette charge financière, la Ville sollicite un fonds de concours complémentaire auprès de la Communauté du Pays d'Aix, réparti sur trois exercices budgétaires :

Année	Montant prévisionnel de dépenses en € HT	Montant fonds de concours en € HT
2013	377 661	188 831
2014	2 257 525	1 128 763
2015	836 120	418 060
Total Travaux H.T.	3 471 307	1 735 653

Pour mémoire, par délibération du Conseil Municipal n° 2011-393 du 11 avril 2011 un fonds de concours d'un montant de 53 512 € HT a été demandé et attribué le 10 juin 2011 par la Communauté du Pays d'Aix.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de **1 735 653 € HT** pour la construction de la maison des arts martiaux et de l'escrime, soit 50 % du montant HT des travaux, s'élevant à la somme de **3 471 307 € HT** soit :

- 188 831 € HT sur l'année 2013
- 1 128 763€ HT sur l'année 2014
- 418 060 € HT sur l'année 2015

- **ADOPTER** la convention de fonds de concours incitatif d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et Equipements sportifs à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que tout document afférent à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

**2013.409 - RÉALISATION D'ÉQUIPEMENT : MAISON DES ARTS MARTIAUX -  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS INCITATIF**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**